

Cuisinières



 ***Brandt***

CERTIFICAT DE GARANTIE

CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour toute mise en oeuvre de cette garantie, vous devez vous adresser à votre distributeur spécialiste. Cette garantie sur les pièces d'origine constructeur s'applique par votre distributeur sur présentation du certificat de garantie inséré dans l'appareil et de votre facture d'achat (à condition que celle-ci soit postérieure au 01.09.92), et ce pour une durée de 5 ans.

Elle s'applique exclusivement en France métropolitaine aux appareils neufs utilisés dans les conditions normales de fonctionnement conformes aux instructions de la notice d'emploi du constructeur, hors accident, défaut d'aspect, incidents de transport ou de manutention, et hors dommages naturels (foudre, dégâts des eaux, etc. ...)

Elle exclut également:

- Les remplacements pouvant intervenir sur les éléments ou accessoires faisant partie de l'entretien habituel et courant (éléments de raccordement gaz, eau, électricité, etc. ...).
- Les pièces d'esthétique ou les pièces dont le vieillissement est considéré normal par le constructeur et qui n'entraînent pas une cause de non fonctionnement ou d'inaptitude à l'usage initial.

Elle ne pourra pas s'appliquer:

- En cas de modification des caractéristiques de l'appareil effectuées par l'utilisateur, au matériel utilisé à titre professionnel, commercial ou collectif, lorsqu'une cause étrangère à l'appareil ou ses composants est à l'origine de la défectuosité.

En dehors des contrats et des conditions spécifiques du revendeur, cette garantie "pièces certifiées constructeur" ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre et de déplacement.

En fin de période de garantie, si une pièce venait à être remplacée, cette pièce serait garantie 6 mois à partir de la date de l'intervention.

Les dispositions stipulées, ci-dessus, n'excluent pas le bénéfice de la garantie légale concernant les vices cachés conformément aux dispositions de l'article 1641 du Code Civil.

**CERTIFICAT
de
GARANTIE
d'un
Appareil**

Brandt

BRANDT
7, RUE HENRI BECQUEREL
92854 RUEIL MALMAISON CEDEX

TYPE

N°

Nom et adresse de l'acheteur

NOM _____

N° _____ Rue _____

CP _____ Ville _____

Date d'acquisition

CACHET DU VENDEUR

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'ACHETEUR

PIECES D'ORIGINE

Demandez à votre distributeur que lors d'une intervention d'entretien seules des

Pièces détachées certifiées d'origine

soient utilisées.

Comme celles qui se trouvent dans votre appareil, elles sont fabriquées avec le même soin par les mêmes hommes qui leur font subir les mêmes contrôles.

La garantie 5 ans pièces détachées est applicable

aux produits vendus avant le 31/12/1999

BRANDT

7, RUE HENRI BECQUEREL
92854 RUEIL MALMAISON CEDEX

Tous droits de reproduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous pays.

Les descriptions et caractéristiques sur ce document sont données à titre d'information et non d'engagement. En effet, soucieux de la qualité de nos produits, nous nous réservons le droit d'effectuer, sans préavis, toute modification ou amélioration.